

# INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES

*ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DE THOARD- RENTREE 2010-2011*

## GARDERIE

Une garderie est ouverte pour les enfants scolarisés à l'école de THOARD : lundi, mardi, jeudi et vendredi de **7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 40 à 18 h 30 précises.**

Un prix forfaitaire de 1,20 € par jour est demandé quel que soit le temps de présence à la garderie. Cette somme est facturée aux parents par la mairie chaque trimestre. Ce service est gratuit pour les enfants qui empruntent le car de ramassage scolaire. Par contre, s'ils sont présents le matin ou le soir avant ou après le passage du car, un forfait garderie sera facturé. Les parents devront impérativement prévenir Mme Béatrice MOINON, le matin de tout changement (l'enfant ne prendra pas le car .... par exemple.

Mme Béatrice MOINON, le matin et Mme Nathalie HONNORAT, le soir sont chargées de la surveillance des enfants.

Les parents devront informer Mme MOINON ou Mme Nathalie HONNORAT de l'heure et de la personne qui viendra chercher les enfants. Les parents indiqueront le matin à Mme MOINON si l'enfant reste à la garderie. Vous voudrez bien compléter et remettre le talon ci-dessous à Mme MOINON ou Mme HONNORAT.

## GREVE DES ENSEIGNANTS

En cas de grève du personnel enseignant, la commune assure l'accueil des enfants. Afin d'organiser au mieux cet accueil, vous voudrez bien inscrire les enfants à la mairie au plus tard la veille avant midi, en téléphonant au 04 92 34 63 74.

## CANTINE

Le prix du repas à la cantine est de 35.00 € le canet de 10 tickets. Vous pouvez les acquérir auprès de l'agent communal responsable de la **garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 40** ou au siège de la Communauté de Communes à Mallemoisson aux heures d'ouverture. Pour des raisons d'organisation, il y a lieu d'indiquer le **lundi matin** à Mme MOINON, les jours où votre enfant mangera à la cantine, en lui remettant les **tickets pour la semaine**, qui devront être marqués du nom, du prénom de l'enfant et des dates.

Pendant les heures de garderie et de cantine, les enfants sont placés sous la responsabilité et l'autorité du personnel communal et intercommunal. Il est demandé aux enfants de respecter les consignes données par ce personnel.

En cas de problème, vous pouvez joindre la garderie ou la cantine au : **04 92 34 87 60.**

## UTILISATION DU CAR SCOLAIRE

La commune met à disposition le ramassage scolaire, dont vous trouverez les horaires provisoires au recto de cette feuille. Vous voudrez bien inscrire les enfants en mairie, avant utilisation de ce service en retournant le coupon ci-joint. La commune ne demande pas de participation financière aux parents mais rappelle que le coût par enfant (part communale) est de 150 €/an, dès lors qu'il est inscrit.

## STATIONNEMENT

Il est rappelé que, par mesure de sécurité, le stationnement de tout véhicule **est interdit sur la place du village** (sauf car scolaire et véhicules de livraisons). Vous pouvez utiliser le parking à proximité.

Le secrétariat de la mairie est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire,  
Denis BAILLE